1-1-20

MOTIFS

Qui ont Engagé

Mr. *RENOULT*,

Cy Devant

Preſtre & Predicateur dans la Grande Province des Cordeliers

DE

FRANCE,

A ſe ſeparer de l'Egliſe Romaine.

Pour ſe ranger dans la Reformée.

BIBLIOTHECA LAMBETHANA

A LONDRES:

Chez la Veufue Marret & Henry Ribotteau dans le Strand, en Salsbury-buildings. 1696.

H1763.R3

A MONSEIGNEUR

Monſeigneur *Thomas Tenniſon* Archeveſque de *Cantorbery*, Primat de Toute l'*Angleterre*.

Monſeigneur,

LE rang illuſtre que vous tenes dans l'Egliſe ne me permet pas de balancer ſur le choix de la perſonne a qui je dois offrir les motifs d'une converſion que je regarde comme un pur effet de la Grace. A qui pourois je plus juſtement les adreſſer qu'a vous, *Monſeigneur*, qui connoiſſes ſi bien les mouvemens ſecrets & les inſpirations efficaces du St. Eſprit? Voſtre Vie eſt le modele le plus achevé de la perfection du Chriſtianiſme. Toute l'Egliſe Connoiſt que, lorſque le Grand Roy, qui a Couronné vos merites, triomphe avec gloire des ennemis de la Foi par la force de ſes Armes, vous en triomphes avec edification par la force de vos Prieres. Que diroit donc de moi cette Egliſe, ſi, apres m'avoir veu rompre avec courage les fortes Chaines qui me tenoient Captif dans Babilon, elle ne me voyoit enſuite chercher avec confiance un azile, aſſuré aux pieds d'un Paſteur charitable & Zelé que le Ciel a reſervé pour la Conſolation des ames genereuſes qui effacent de deſſus leur front le Caractere de l'ennemi de Dieu? Mais je dis plus. Perſuadé, *Mon-*

ſeigneur, que ma Converſion eſt un effet viſible de ces plus ardens Deſirs que vous pouſſes ſans ceſſe vers le Ciel pour Conjurer le Seigneur qu'il appelle a ſa connoiſſance Ceux qui en ſont eloignes ou par l'Hereſie ou par l'Infidelité, quel reproche n'aurois je pas lieu de me faire, ſi jétois inſenſible aux ſentimens d'une juſte reconnoiſſance a legard de celui qui a obtenu en me faveur la lumiere eclatante qui a diſſipé les tenebres de mon Erreur ? Ainſi, *Monſeigneur*, ſi vous trouves a propos de vous faire lire cet abregé des Motifs de ma ſeparation d'avec l'Egliſe Romaine, Jóſe me flatter, que ce ne ſera pas une nouvelle qui vous ſoit indifferente d'apprendre que l'Eternel a exaucé vos voeux en affranchiſſant de l'eſclavage de l'Antechriſt un Captif dont les Chaines ſembloient eſtre a l'epreuve de tout : Je ne doute pas même qu'en apprenant les Juſtes Motifs d'une converſion ſincere & ſans deguiſement, volontaire & ſans violence, deſintereſſée & ſans paſſion, voſtre Coeur ne ſoit rempli des cette joye ineffable que reſſentent les Anges même lors qu'ils apprennent la Converſion d'un pecheur, & que vous nayés la bonté de me permettre d'eſtre avec des ſentiment inviolables de Zele & de Reſpect,

Monſeigneur,

Voſtre tres Humble

Et tres Obeiſſant Serviteur,

RENOULT.

PREFACE.

ABandonner ſans douleur des parents a qui l'on doit & la vie, & la fortune; ſe ſeparer ſans deplaiſir des amis que l'on aime, & dont l'on eſt reciproquement aimé; quitter ſans chagrin une chere patrie, ou l'on trouve ſuffiſament dequoy flatter ſes ſens; en un mot s'oublier ſoy meme pour ſuivre avec une humble confiance une voix divine qui nous appelle, dans une terre eſtrangere, ſans examiner ſi la chair y ſera contente; en verité il faut pour cela qu'un Dieu luy meme vienne couper tous les aimables liens de la chair, du ſang, & de l'amitié. Des mes plus tendres années cette voix qui ne ceſſe jamais d'appeller entre les bras de la miſericorde ceux que le torrent rapide d'une corruption funeſte, entraine avec une douce violence dans la voye large de la perdition, me ſollicitoit a tous momens de me rendre a la verité, & de me ranger au nombre des elus, mais je ſentois en moy meme

un

un rude combat entre la chair, & l'Eſprit. La chair contente d'un bonheur preſent ne vouloit rien riſquer pour l'avenir ; l'Eſprit pour s'aſſurer un bonheur futur vouloit ſacrifier tout le preſent. Mais helas ! apres avoir long-tems flotté entre ces deux partis, le raiſonnement intereſſé d'une bouillante jeuneſſe me fit bientoſt pancher du coté de la chair, de ſorte que me declarant pour elle, je ne penſai plus qu'a la ſatisfaire, & laiſſant l'Eſprit dans ſes peines je repondis a la voix qui m'appelloit que je ne cederois jamais le preſent ſans avoir pris des meſures tres ſures pour l'avenir.

Apres cette injuſte preference, inſenſible a mon propre bonheur, je conſiderai ſans beaucoup d'attention, les fils de Jacob qui affranchis de la dure captivité de Pharaon ſuivoient ſans defiance la colomne du feu celeſte qui a travers des mers, les conduiſoit dans une terre heureuſe, & peu touché d'un miracle ſi viſible, j'aimai mieux demeurer a manger les oignons d'Egypte que d'aller vivre avec eux de la Manne dans une terre eſtrangere. Mais voicy ce qui rendit encore mon infortune plus a plaindre.

Comme celuy qui marche ſans eſtre conduit par la main de Dieu tombe a tous momens, de precipice en precipice, apres avoir appris que le ſeigneur avoit beni la famille d'Iſrael

dans la terre ou il l'avoit conduite, bien loin de deplorer l'injuſte defiance qui m'avoit empeché de la ſuivre, & de reparer ma faute par une prompte fuite, je preferai les impoſtures d'un faux Profete aux inſpirations de la grace, & ſelon les conſeils que cet Impoſteur debitoit comme autant d'Oracles, pour accrediter la peſanteur de mes chaînes, je les couvris des livrées de l'ennemi de Dieu, & me rangeant au nombre de ſes partiſans les plus Zelés, je publiai comme eux que ſon autorité étoit divine, quoy que je m'appercuſſe aſſés qu'il uſurpoit un honneur qui n'étoit dû qu'au vray Dieu.

Dans cet état qui n'euſt dit que tout étoit deſperé pour moy? Au contraire ce fut même dans cette extremité fâcheuſe que cette voix, qui briſe les Cedres du Liban, *trouva le ſecret de triompher de mon coeur, dans le tems qu'il paroiſſoit le plus invincible. Elle m'appella avec plus d'empreſſement, je l'écoutai avec plus d'attention, & apres avoir ſerieuſement examiné le tort que j'avois de ne luy pas répondre je connus qu'effectivement la verité triomphe de tout, & que c'eſt ſe condamner a un enfer anticipé que de vouloir etouffer les remords d'une conſcience bleſſée.*

Ainſi tout ébranlé, dans le tems même que je me flattois d'une fermeté inebranlable, je rentrai dans moy même, & aprés avoir banni toute prevention, tout intereſt, toute paſſion, je me-

d tai

dital ſur le paſſé, & je m'appercus, que n'ayant agi qu'avec une foy flottante, & douteuſe, toutes mes actions avoient été autant d'offenſes envers Dieu ; je reflèchis ſur le preſent, & je vis que portant les livrées de l'Antechriſt, je ne pouvois eſperer que mon nom fuſt écrit au livre de vie. Enfin je demeurai perſuadé que dans la Religion Romaine, ou je vivois, ma perte étoit certaine, & que ce n'étoit que dans celle ou la voix de Dieu m'appelloit que je dèvois chercher mon ſalut. Des lors ſaiſi de crainte qu'une patience irritée ne ſe changeaſt en fureur, je ne voulus plus tarder d'obeir a cette voix divine qui m'appelloit depuis ſi long temps, & ſans penſer a faire proviſion d'or ni d'argent, je m'abandonnai a la Providence, & m'expoſai au plus grands hazards pour paſſer dans cet heureux Royaume, aprés m'étre parfaitement convaincu qu'il n'y avoit qu'erreur dans la Doctrine de l'Egliſe Romaine, qu'Idolatrie dans ſon culte, qu'Atheiſme dans ſes moeurs. Ce ſont la les trois motifs de ma converſion ſur les quels j'ay fait les reflexions ſuivantes.

De L'ERREUR DE L'Egliſe Romaine, Dans ſa DOCTRINE.

AFin que Ceux, que l'Egliſe Romaine abuſe, ne puiſſent s'apercevoir qu'ils ſont trompés, elle ſe vante de ne point Errer dans les regles qu'elles leur preſcrit ; de ſorte que ſe flatant d'une pretendue infallibilité, jay veu qu'elle trouvoit par cette impoſture artificieuſe un nombre infini d'aveugles, qui ſe laiſſent conduire par elle ſans prendre garde qu'elle même, aveuglée par ſon Injuſte pretenſion, les conduit inſenſiblement dans le fond de l'abyſme.

En effect, pour juger de cette infallibilité, il ne faut que Conſiderer de quelle maniere l'Egliſe Romaine, en parle, & elle le fait avec tant de Confuſion qu'elle ne ſe comprend pas elle même. Tant-toſt elle la met dans les Conciles, tant-toſt dans ſon chef, & tous ſes Docteurs ont des ſentiments ſi differents ſur

cette matiere, que lon voit tous les jours des gros partis ſe former entr-eux, qui a coups de plumes ſe livrent des guerres opiniaſtres dont les ſuittes ne cauſent que des Sçandales & des Diviſions. Je ne parleray point icy des Reflections que jay fait ſur la pretendue Infallibilité de ſes Conciles. Chacun ſcait aſſés combien ils ſe contrediſent, & que par conſequent on ne peut doubter que les uns ou les autres ne ſoient Fallibles. Deplus l'Egliſe Romaine eſt ſi peu aſſeurée de cette pretendue Infallibilité, qu'elle ne reçoit les Deciſions d'aucun Concile, qu'il ne ſoit approuvé par l'Eveſque de Rome, cequi fait voir que le plus fort parti eſt pour luy, & qu'on le regarde comme un homme Infallible. Voila cequi m'obligea a refleſchir principalement ſur ce point de Doctrine, jugeant que ſi j'y trouvois de l'Erreur, je ne devois pas doubter que le reſte ne fuſt ſuſpect.

De l'Infallibité du Pape.

Un homme Infallible ! A la ſeule penſée de ce terme je rougiſſois pour l'Egliſe Romaine. Cependant c'eſt un Article de ſa ſoy que le chef qu'elle adore. Comme un homme revetu de l'Authorité Divine, eſt ſi Infallible dans ſes Decrets, que s'il decidoit que le vice eſt bon, & que la vertu eſt mauvaiſe, il faudroit le croire quoyque la raiſon & l'Evangile luy donaſſent le dementi ouvrés tous les Livres Sacrés a l'Egliſe Romaine, faites luy toucher au doit tous ſes paſſages qui peuvent la Convaincre d'Erreur : *Le Pape la determiné de la ſorte* : Voila ſa reponſe, voila ſon azile. Mais quelle eſt la Perſonne raiſonable qui puiſſe croire de bonne ſoy que la volonté d'un homme pecheur, foible, infirme, ſouvent même fort Corrompu, doive prevaloir ſur la volonté de Dieu? Egaler un homme a Dieu, qu'elle Erreur

plus

plus criminelle? C'eſt pourtant le ſentiment de l'Egliſe Romaine, lors qu'elle Enſeigne que ce pretendu chef poſſede un reſervoir du ſang de Jeſus Chriſt, dont il peut eteindre les flames d'un pretendu Purgatoire, ou laver ſur la terre les ames crimineles ſelon le caprice de ſa volonté : qu'il porte en main les clefs du ciel & de l'enfer avec un pouvoir ſi abſolu, que ce ſeroit inſulter a ſa puiſſance de douter que ſans luy on peut poſſeder l'un & éviter l'autre ; que la volonté de Dieu doit eſtre expliquée, approuvée, authoriſée, par la volonté du Pape, avant que d'eſtre receuë & adorée des hommes : en un mot que violer la Loy de ce pretendu ſouverain eſt un crime plus enorme, que de tranſgreſſer la loy de Dieu on ne peut m'accuſer d'exagerer ce dernier Article, puiſqu'elle prefere le concubinage de ſes Miniſtres corrompus a un Mariage legitime que Dieu leur Conſeille & que le Pape ſeul leur defend. Agir de la ſorte n'eſtce pas Egaler un homme à Dieu, ou plutoſt n'eſtce pas elever un homme au deſſus de Dieu? Cependant l'Egliſe Romaine opiniaſtre dans ſes ſentiments, aveugle dans ſes prejugés, ſuperbe dans ſes jugements, accouſtumée a Canonizer ſes Illuſions, ſes Erreurs, ſes Abominations, a le front de vouloir juſtifier ſon injuſte procedé, & de chercher dans l'Ecriture qui la condamne des voiles ſpecieux pour cacher ſon Erreur, voicy le Principal dont elle taſche de ſe couvrir.

Jeſus Chriſt a dit a S. Pierre : *tu es Pierre & ſur cette Pierre je baſtiray mon Egliſe, & les portes de l'enfer ne prevaudront point contre elle*, de ce paſſage l'Egliſe Romaine tire trois Concluſions. La premiere que par ces paroles, Jeſus Chriſt aſſigne quelque prerogative a S. *Pierre*, qui le premier de

tous le reconnoit pour fils unique de Dieu. La ſe conde que cette Prerogative n'eſt donnée qu'a luy ſeul ; la troiſieme que cette Prerogative eſt une Dignité de préeminence qui le rend la Pierre fondamentale & inebranlable ſur la quelle doit eſtre appuyée toute la maiſon de Dieu.

A Ecouter ſans reflection cette explication artificieuſe, il ſemble dabord que la Doctrine de l'Egliſe Romaine touchant ſon chef eſt parfaitement juſtifiée : *M*ais quand je lis dans la meme Ecriture que Nathanael a Confeſſé la Divinité de Jeſus Chriſt, avec autant de ſincerité que S. Pierre : *Tu es le fils de Dieu, tu es le Roy d'Iſrael* : Ce ſont ſes termes ; quand je lis que tous les autres Apoſtres auſſi bienque S. Pierre, avoient été inſtruits de cet important article de leur foy, & que Pierre non plus que les autres n'avoit connu la Divinité de ſon maiſtre que par une gratuite revelation ſelon ces paroles du ſauveur. *La Chair ny le ſang ne te la point reuelé, mais mon pere qui eſt aux cieux.* Je conclus deja que ſi dans ce paſſage Jeſus Chriſt fait a Pierre quelque promeſſe, ce n'eſt qu'une pure augmentation de grace, & non pas une couronne eclatante de merite. Mais deplus, quand je lis dans les peres que S. Pierre ayant parlé pour tous, il receut reſponſe pour tous, & que ſelon le ſentiment meme de l'Egliſe Romaine. Les clefs furent données a tous les apoſtres auſſi bien qu'a Pierre ; en un mot, quand dans ce meme paſſage je ne vois qu'une promeſſe & non pas un don, & que je me ſouviens que Jeſus Chriſt, Donnant dans la ſuitte a Pierre ce qu'il luy avoit promis, il le confond ſans diſtinction avec tous les autres Apoſtres ſans luy donner l'auguſte qualité de Prince des Apoſtres, de Pape Infallible, de Chef, de Roy ; *Allez,*

leur

leur dit il, mes apoſtres, comme mon pere ma Envoye auſſi je vous Envoye a quiconque vous pardonneres les peches ils ſeront pardonnes, a quiconque vous les retiendres ils ſeront retenus. Alors je conclus ſans crainte de me tromper que Pierre n'a rien receu de particulier, & que le pouvoir que Jeſus Chriſt luy a donné, il la donné a tous.

Voila ce qui me fit d'abord regarder le chef de L'Egliſe Romaine, comme un injuſte Uſurpateur de la gloire du Seigneur qui au milieu d'une Babilone Superſtitieuſe, Libertine,& Idolatre ſe dreſſoit des autels & s'erigeoit en Idole pour y eſtre adorée mais cequi me fit le plus d'horreur ce fut lorſque je portay mes idées dans Rome, & que j'aperceus cet ennemi de la verité prendre la place de Dieu, ayant pour Sceptre les pretendues clefs du ciel & de l'enfer, des quelles il pretend avoir luy ſeul la proprieté, pendant que tous les autres paſteurs n'en ont que l'uſage ; alors ſcandalizé a l'excés je me demanday mille fois a moy même comment un homme mortel avoit l'audace de ſe dire proprietaire de la puiſſance de Dieu. Dans le tems que je faiſois ces reflections, je me râpellay tous les paſſages de l'ecriture, qui pouvoient me convaincre que cette orgeuilleuſe pretenſion de grandeur & de Deité Inſultoit a l'Humilité & a la Modeſtie d'un apoſtre qui n'a jamais pris que la qualité de ſerviteur de Dieu, egal a tous les autres apoſtres, ſans diſtinction, ſans pre-eminence, & ſans adoration.

Tantoſt je me ſouvenois que les autres apoſtres avoient même delegué S. Pierre & S. Jean pour aller en Samarie : Tantoſt que cet apoſtre repris par ſes confreres avoit pris ſoin de ſe juſtifier ; tantoſt que dans les aſſemblées des apoſtres il s'etoit contenté d'Opiner comme perſonne particuliere, & de

 ceder

ceder même a S. Jaques l'honneur de prononcer, la concluſion & que dans la depeſche de leur deciſion ſon nom etoit confondu avec celuy des autres : *Les Apoſtres, les Anciens, & les freres*, ce ſont les termes; tantoſt enfin que S. Paul avoit reſiſté en face a ce pretendu chef, *parceque'il etoit a reprendre & qu'il ne marchoit pas de droit pied ſelon la verite de l'Evangile.* Quoy, diſois en moy même un chef delegué par ſes ſujets, un maiſtre ſe iuſtifier devant ſes Serviteurs, un Roy ne pas prononcer la concluſion d'une groſſe affaire dans ſon conſeil, confondre ſon authorité comme ſon nom avec le nom & l'Authorité de ſes miniſtres ſoufrir avec un profond ſilence une aigre reprehenſion de la part de ſon inferieur ! Quel paradoxe ? Sont ce la des preuves d'Infallibilité & de pre-eminence ? Vit'on jamais Pape ſervir de nonce a ſes Cardinaux, permetre de publier des bulles au nom de leur College, ſoufrir que ſa conduite ſoit blaſmée, que ſes actions ſoient repriſes, que ſa Doctrine ſoit condamnée ? Mais plutoſt, qui ne voit qu'il Enchaiſne a ſa chaire des hommes du premier rang, qu'il y prononce des concluſions de ſon propre chef & de ſa propre Authorité, les quelles il fait publier, obſerver, adorer, comme autant d'Oracles, ou pour titre on ne lit que ſon nom, ou pour raiſon on ne lit que ſa volonté ? Qui ne voit que de ſe preſenter devant luy pour le reprendre, ceſt attaquer un Jupiter qui Lance auſſitoſt ſes foudres ? Et il ſe flate deſtre le veritable & legitime Succeſſeur de S. Pierre ? Mais flattons ſon ſenſible, ouy il l'eſt. Ainſi anatheme S. Paul qui laiſſant prendre feu a ſon Zele dans les premieres diviſions de l'Eligſe n'épargnoit non plus ceux qui ſe diſoient de Cephas, c'eſt a dire de Pierre, que ceux qui ſe diſoient d'Apollos : Cephas, etant

lepoux

l'epoux, le chef, & le Monarque de l'Egliſe. C'eſtoit un crime de leze Majeſté Romaine que de confondre ceux de ſon parti avec ceux de parti contraire. S. Paul devoit ſe ſervir de ces termes abſolus : Malheur a tous ceux qui ne ſe diſent pas de Cephas, & qui ne s'attachent pas a luy Comme au Centre de l'Unité, comme au fondement de la Societé comme a l'Oracle de la Verité. Anatheme S. Paul qui ne poſe pour fondement de l'Egliſe que Jeſus Chriſt, comme une pierre Innebranlable, ſans le Pape qui la ſouſtient elle ſeroit bientoſt enſevelie ſous ſes propres ruines, & l'on ne verroit plus qu'un triſte debris de l'Edifice des Apoſtres. En un mot Anatheme tous les Apoſtres, les Saints, & les fidelles des premiers ſiecles qui jamais n'ont adoré l'Eveſque de Rome ny comme chef infallible de l'Egliſe, ny comme prince des paſteurs, ny comme maiſtre des couronnes.

Terribles concluſions que l'on doit neceſſairement tirer de la Doctrine Romaine, touchant ſon chef, & qui me la rendant de'ja ſuſpecte me firent deplorer mon malheur, & benir mon bonheur en même temps. Miſerable que je ſuis, diſois-je en moy même, avoir eté trompé juſques a preſent par celle que je croyois auſſi incapable de tromper que d'eſtre trompée. Mais graces a Dieu, enfin japercois que ſa Doctrine touchant ſon chef eſt pleine d'Erreur & de Confuſion, & que par conſequent tout ce que elle Enſeigne eſt fondè ſur un mauvais principe. Malheur a moy ſi je differe plus longtems a m'en ſeparer. Que ce chef lance ſur moy les foudres, n'importe, a labry ſous les ailes d'une verité triomphante & invincible je m'ecriray ſans ceſſe, heureux anatheme puiſqu'il me met au rang des Apoſtres & des plus grands Saints, qui ſans elever un Pape a L'egal du tres haut ſe ſont confondus avec tous les

autres

autres eleus. Heureux anatheme puisqu'il brise les chaisnes qui m'attachoient au throsne de l'Ennemy de Dieu.

Apres avoir descouvert ceste premiere Erreur dans la Doctrine de l'Eglise Romaine me sentant tout disposé a m'en separer, jexaminay encore avec une reflection toute nouvelle les autres articles plus importans de sa foy, principalement ceux qui regardent ses Sacrements; Mais parceque toutes les Erreurs que j'y Remarqué en General & en Particulier, fairoient matiere d'un gros Volume, je diray seulement de quelle maniere je consultay & la raison, & l'Escriture surcequelle enseigne touchant l'Euchariſtie & la Penitence.

De l'Euchariſtie.

A l'Exemple de S. Paul, dans le tems, que j'etois enfant je raisonnois en enfant; mais tout enfant que j'etois, je ne laissois pas de soupconner que j'etois trompé, & en reflechissant sur le Sacrement de l'Euchariſtie, javois peine a mimaginer qu'un corps fust dans un million de lieux sans pourtant estre divisé, que J.C. donnast son corps a manger & son sang a boire de la maniere que le croyent les Catholiques Romains, & qu'il fut contenu tout entier sous une parcelle d'espece de pain. Je ne comprenois pas qu'on put voir la couleur, savourer le gout, toucher la dureté du pain, sans pourtant voir ny savourer ny toucher du pain, toutes ces difficultés excitoient un rude combat en moy meme. Quelquefois souhaittant me faire instruire, je proposois mes doutes a quelque'uns de mes compagnons moins ensans que moy, mais les trouvant aussi embaraſſés a me satisfaire, qu'un aveugle de naissance le feroit a me rendre raison des couleurs, ils me repondoient quil faloit le croire parceque Mr. le Curé le disoit.

disoit, quelques fois faisant une démarche plus hardie. Je sondois adroittement Monsieur le Curé luy même, & ayant appris de luy que J. C. l'avoit dit, & que par consequent il le falloit croire, sans vouloir le comprendre, alors sans oser insister davantage, je gardois un profond silence, touché de ne pouvoir encore consulter l'Ecriture pour decouvrir si Monsieur le Curé n'en imposoit point a J. C. j'avoue donc que je taschai de me persuader le mystere, reservant neantmoins a m'en instruire moy même dans la suite du tems. Plusieurs années s'écoulerent pendant l'esquelles je crus aveuglement tout ce qui étoit contenu dans le Catechîme de ma paroisse ; mais enfin ayant été envoyé pour etudier en Philosophie chés les Jesuites de la ville de Caen je commençai a m'appercevoir que les Cartesiens proposoient des difficultez au sujet de l'essence de la matiere aux quelles mon Professeur ne pouvoit répondre se contentant de repousser ses adversaires par quelques Canons du Concile de Trente, a quoy même il se prenoit si mal qu'avec tout son artifice il étoit visiblement vaincu par ses propres principes alors je fit ce raisonement qui est tiré des principes de Monsieur des Cartes qui dans cette occasion s'est visiblement opposé aux Foudres de Rome.

Dieu, disois je en moy même, est tout puissant, il est vray cependant selon le sentiment même de l'Eglise Romaine, il ne sçauroit faire que deux choses contradictoires soient egalement vrayes, par exemple, qu'une chose soit, & ne soit pas, en même tems, par ce que cela repugne a la possibilité de la chose ; ainsi supposé que l'essence de l'homme consiste en ce qu'il est un animal raisonable, Dieu ne sauroit faire qu'il cesse d'être un animal raisonable sans qu'il cesse d'être homme, autrement il seroit

homme, & ne le ſeroit pas. De même comme il eſt abſolument neceſſaire qu'un bâton ait deux bouts, Dieu ne peut faire qu'il n'en ait qu'un ſans ceſſer d'être bâton, autrement il ſeroit bâton & ne le ſeroit pas; de ſorte que la volonté toute puiſſante de Dieu eſt que chaque choſe ait ſa nature; Cela ſuppoſé, raiſonnois-je en moy même, l'eſſence, ou la nature d'un corps, c'eſt a dire de tout ce qui eſt matiere, eſt d'être étendu, c'eſt a dire long, large, profond, d'occuper un lieu, & de n'en occuper qu'un; donc Dieu ne ſauroit faire qu'un corps ſoit ſans étenduë, ſans lieu, ou multiplié en pluſieurs lieux, ſans être diviſé a moins qu'il ne ceſſe d'être corps, autrement il ſeroit corps, & ne le ſeroit pas; que telle ſoit la nature de tout ſortes de corps, j'en prens a têmoin toute perſonne raiſonable, s'il eſt poſſible d'en trouver un dans tout l'univers, ou il n'y ait quatre extremités, & par conſequent de l'êtendue, & que l'on ne le conçoive en quelque lieu determiné, & non pas en pluſieurs lieux en même tems; ſuppoſé ce principe que la Raiſon établit, & que ni le Concile de Trente ni le caprice du Pape ne peuvent détruire, il s'enſuit de la que ſi l'Egliſe Romaine, me propoſe pour objet de ma foy un myſtere, ou je decouvre qu'elle en impoſe a la puiſſance de Dieu, pour m'obliger a croire qu'il détruit l'eſſence d'une choſe ſans détruire la choſe, ou la choſe ſans en détruire l'eſſence, je dois me defier de la doctrine, & l'accuſer d'erreur: or dans l'Euchariſtie elle veut m'obliger a croire l'un & l'autre paradoxe. I. Que le vray corps de J. C. y eſt reellement contenu ſous un point indiviſible, ſans longueur, ſans largeur, ſans profondeur, & multiplié, ſans être diviſé ſur un million d'autels; donc elle veut m'obliger

liger a croire que Dieu dêtruit la nature du corps de J. C. ſans pourtant dêtruire ſon corps, c'eſt a dire, qu'il dêtruit l'eſſence d'une choſe ſans dêtruire la choſe. En, II. Lieu l'Egliſe Romaine veut encore m'obliger a croire, qu'aprés que le Prêtre a prononcé les paroles Sacramantelles ſur le pain, (tout ce qui ſe dit du pain ſe peut appliquer au vin) alors la ſubſtance du pain ceſſe d'être, ſoit qu'elle ſoit anneantie, ſoit qu'elle ſoit changée au corps de Chriſt, cependant aprés cet anneantiſſement, ou ce changement, l'etendue, c'ſt a dire, la longueur, la largeur, & la profondeur du pain reſte encore. Donc elle veut m'obliger a croire que Dieu detruit le pain ſans detruire ſa nature. L'eſſence ou la nature du pain c'eſt l'êendue, c'eſt d'avoir des parties, de ſorte qu'êtendue, partie, matiere, c'eſt la même choſe; ainſi dire que Dieu deſtruit la ſubſtance c'eſt à dire la matiere du pain, ſans dêtruire ni l'êtendue, ni les parties du pain, c'eſt a dire qu'il dêtruit la matiere du pain, & ne la dêtruit pas, & que par conſequent il fait que deux choſes contradictoires ſoient êgalement vrayes, ce qui repugne a la poſſibilité de la choſe, dont je ne ſuis nullement obligé de la croire mais je dois plûtoſt m'en deffier.

Je ſçay que je dois ſacrifier les lumieres de ma raiſon a la foy, mais auſſi je n'ignore pas ce beau principe reçu de toutes les Egliſes, que ſi dans le texte ſacré il ſe trouve quelque paſſage, dont l'explication litterale repugne & faſſe horreur, on doit luy donner un ſens figuré; or expliquer a la lettre ces paroles du Sauveur, *Ceey eſt mon Corp, prenés le, & le mangés.* Quelle violence, quel horreur, quel martyre pour la raiſon ? Donc cette raiſon ne doit pas être accuſée de revolte, ou de caprice ſi refuſant le ſens litteral qui la deſole, elle a re-

cours au ſens figuré qui la conſole. Ainſi confrontons l'Ecriture Sainte avec la Theologie Romaine, & voyons ſi cette Theologie trouve dans les oracles ſacrés des armes pour combattre la raiſon qui la convainc d'erreur.

Cecy eſt mon corps. De ces paroles l'Egliſe Romaine pretend conclurre que l'intention de J. C. a eſté de faire un changement de la ſubſtance du pain en la ſubſtance ſacreé de ſon corps; de ſorte qu'en faiſant la çene avec ſes Apôtres il leur donna veritablement ſon corps a manger, ſous les eſpeces ou ſous l'etendue du pain, ſans pourtant leur donner du pain; or ſi telle a eſté l'intention de J. C. la raiſon doit neceſſairement s'aveugler, & adorer un myſtere, qu'elle ne peut comprendre. Pour decouvrir la la verité peſons un moment ces paroles du ſauveur. En prononçant la premiere parole; *Cecy*, qu'elle eſt ſon intention? Dequoy veut il parler? Je le demande à l'Egliſe Romaine, parle-t-il de ſon corps? Comme s'il diſoit *ce corps*, non il auroit menti puis qu'en prononçant ce terme, ſon corps n'eſt pas encore entre ſes doigts, la tranſubſtantiation dependant autant de la derniere parole que de la premiere. Parle t-il du pain? comme s'il diſoit *ce pain*, non, il auroit encore menti, car achevons la propoſition tel en ſera le ſens, *Ce pain eſt mon corps*: or dans le ſentiment de l'Egliſe Romaine, le pain n'eſt pas le corps de J. C. & même aprés cette propoſition finie il n'y a plus de pain: dequoy parle donc enfin J. C? parle t-il de quelque ſubſtance vague, & indeterminée? non il parle d'une choſe qu'il môntre a l'oeil, & le terme étant demonſtratif doit môntrer une choſe preſente.

Accablé ſous le poids de toutes ces difficultez afin de ne me rien reprocher & avant que d'accuſer l'E-

gliſe

gliſe Romaine d'erreur touchant cet Auguſte Sacrement dont elle ne pouvoit me rendre raiſon je demandai l'eclairciſſement de ce paſſage a un Theologien, que je connoiſſois, *Le Pere le Cocq. Cordelier.* d'une ſcience profonde,& d'une Pieté ſi edifiante,que l'on diroit qu'il n'y a point en luy d'autre peché originel, que celuy d'eſtre né dans l'Egliſe Romaine, & d'en ſoûtenir la Doctrine erronée Ce Religieux ſchotiſte juſqu'a la folie me paya d'une ſolution fort ſubtile a la verité, mais que je trouvai badine, & indigne d'une Theologie grave & ſerieuſe. *Cecy*, me dit il, ſignifie les eſpeces; Mais quoy luy dis-je, en l'interrompant, ſelon l'Egliſe Romaine cela eſt impoſſible, autrement J. C. auroit menti, car achevés la propoſition tel en ſera le ſens, *ces eſpeces ſont mon corps*, or ſelon vous les eſpeces ne ſont pas le corps de J. C. Mais elles le couvrent, a ces mots, voicy la ſubtile diſtinction dont il luy plut me ſatisfaire. *Cecy*, repartit il ſignifie les eſpeces ou les accidens du pain *in obliquo*, & non pas *in recto*, comme ſi J. C. euſt dit, mes Apoſtres *mon corps eſt ſous ces eſpeces qui paroiſſent a vos yeux.*

Cette reponce ſotte & badine, m'ayant pluſque jamais convaincu de l'erreur groſſiere ou je voyois l'Egliſe Rom. me fit prendre la reſolution de ne plus conſulter que l'Eſprit de Dieu. l'implorai donc ſon ſecours,& apres avoir lû l'Ecriture, avec un Eſprit docile, & un volonté innocente tel fut le juſte raiſonnement qu'il m'inſpira.

Cecy eſt mon Corps. L'Egliſe Romaine ne peut me convaincre, que je ſois obligé d'expliquer ce paſſage a la Lettre; la raiſon auſſi me le deffend, il faut donc pour donner le repos a mon Eſprit, & la paix a ma conſcience, que je taſche de de-

 couvrir,

couvrir, par l'interpretation de quelqu'autre paſſage quel eſt le veritable ſens de celuy cy. Que veut dire l'Ecriture lors qu'elle dit que J. C. eſt un Agneau, un Lion, une Vigne ? Veut elle nous apprendre que J. C. eſt un Animal couvert de laine, une Bête feroce, une Plante qui produit des raiſins ? Non. Ces paroles doivent s'expliquer par figure; C'eſt a dire que J. C. dans le temps a une douceur debonnaire a l'egard des pecheurs contrits, que dans la conſommation des ſiecles il ſera inflexible a l'egard des reprouvés ; que dans la gloire il comblera les elûs de plaiſirs, & de delices. Que veut dire l'Apôtre S. Paul quand il dit que *la Pierre du deſert eſtoit Chriſt*, & dans un autre paſſage, *qu'il faut ſe revetir de Jeſus Chriſt* ? Veut il nous apprendre que la pierre êtoit veritablement la perſonne de Chriſt ? Non ; Mais qu'elle eſtoit la figure de Chriſt. Veut il nous ordonner d'ecorcher, Jeſus Chriſt ? Non, mais de mortifier la chair, & de vivifier l'Eſprit. Viola ſelon la ſentiment même de l'Egliſe Romaine le veritable ſens de tous ces paſſages, or cela étant que veut dire J. C. quand il a dit a ſes Apoſtres, *Cecy eſt mon Corps, recevez le, & le mangez.* Veut il leur apprendre que ce qu'il leur preſente, eſt veritablement ſes os, ſes veines, ſa chair, ſon ſang, dont il veut les regaler par un ſouper magnifique ? Non, cette explication litterale fait horreur. Manger un homme ! On ne peut pas même y penſer ſans fremir, il faut donc que telle ſoit l'intention de J. C. *Cecy eſt mon Corps.* C'eſt à dire *ce pain que je tiens en ma main, ce pain que je vous preſente eſt la figure, le ſigne, le Sacrement de mon Corps ; il le ſignifie, il le repreſente, receves le, manges le, & faites cecy en memoire de moy.* Viola le veritable ſens de

ces

ces paroles, c'eſtoit même une façon de parler parmi les Juifs en faiſant la Pâque, car ils diſoient de l'Agneau Paſchal, *cecy eſt le paſſage de l'Ange deſtructeur*, & du pain ils diſoient, *cecy eſt le pain d'affliction que nos peres ont mangé.* Cependant ils ne croyoient pas que l'Agneau fut veritablement le paſſage de l'Ange mais ſeulement la memoire de ce paſſage, ni leur pain le même pain de leurs peres, mais ſeulement la repreſentation de ce pain. C'eſt en ce même ſens que J. C. dit a ſes Apoſtres *cecy eſt mon Corps.* Puis qu'il ajoute de faire la même ceremonie dans la ſuite des temps en ſa memoire ; cequi eſt aſſés dire que dans cette ceremonie il n'eſt pas corporellement preſent, autrement on feroit la memoire d'une choſe preſente ce qui repugne au bon ſens.

Voila un ſens figuré par lequel la raiſon eſt pleinement ſatisfaicte & l'intention de J. Chriſt. ſuffiſamment expliquée. Ainſi manger le corps de J. C. dans l'Euchariſtie, c'eſt s'unir a luy par une foy ferme & ſincere, c'eſt l'aimer uniquement & ſans partage, c'eſt le ſavourer avec plaiſir, & ſans degouſt, c'eſt s'élever en Eſprit vers Dieu, pour reconnoiſtre ſes bienfaits, pour implorer ſa miſericorde, pour calmer ſa juſtice ; manger le corps de J. C. c'eſt ce que S. Paul appelle ſe depouiller du vieil homme, & ſe revêtir du nouveau, en reglant ſes appetits, en mortifiant ſes paſſions, en crucifiant ſa chair manger le corps de J. C. c'eſt rechercher, & deſirer, cette parole eternelle qui s'eſt faite chair, la devorer par louyë, la ruminer par l'entendement, la digerer par la foy. Ce qui ſe dit du corps, ſe dit de même du ſang boire le ſang de J. C. c'eſt ſe penetrer d'un Zele ardent, d'une charité parfaite, d'une reſolution genereuſe

qui

qui en nous repreſentant le ſang d'un Dieu repandu pour nos intereſts, nous faſſe tout entreprendre tout executer, pour vanger ſur nous mêmes la mort de celuy dont la Stè. cene n'eſt que la memoire, & le ſouvenir. Que tel ſoit le ſens de l'Ecriture elle même nous en donne des preuves tres certaines dans le 6 Chap. de l'Evang. ſelon S. Jean, d'abord a lire ce chapitre depuis le 48 verſet juſqu'au 59 l'on diroit que l'Egliſe Romaine, y trouve un azile aſſuré, & que la verité eternelle y juſtifie ſa Doctrine. En effet, Jeſus Chriſt y declare, qu'il eſt un pain vivifiant, & qu'il rend immortel celuy qui le mange. *Vos peres* dit il aux Juifs *ont mangé la manne dans le deſert & ſont morts, mais pour moy je ſuis un pain de vie, & celuy qui en mange ne ſçauroit mourir, & ce pain c'eſt ma chair que je donnerai pour la vie du monde.* A ces mots les Juifs allarmés d'un paradoxe ſi eſtrange s'ecrierent, quel language eſt celuycy ? Comment pourra-t-il jamais nous donner ſa chair a manger ? Mais J. C. ſans s'arreſter a diſſiper leurs tenebres pourſuivant ſon diſcours *Eſcoutés* leur dit il, *je vous jure que ſi vous ne mangés la chair de l'homme, & ne beuves ſon ſang vous n'aurez pas la vie en vous meme. Celuy qui mange ma chair, & boit mon ſang, a la vie eternelle, & je le reſſuciterai au dernier jour. Ma chair eſt veritablement une nourriture, mon ſang eſt veritablement un breuvage, celuy qui mange ma chair, & boit mon ſang demeure en moy, & moy en luy.*

Juſqu'icy on diroit que J. C. defend par avance le ſentiment de l'Egliſe Romaine, touchant la realité de ſon corps dans l'Euchariſtie, mais écoutons ce qu'il ajoute dans la ſuite du même chapitre, vers 63. Ce divin ſauveur s'appercevant que les

Eſprits

Eſprits groſſiers qui les écoutoient prenoient ſes diſcours a la lettre, & les mettoient au rang des ſonges, & des reves juſqu'a l'abandonner comme un homme qui ne meritoit pas d'eſtre êcouté. êclarcit ce paradoxe, & denoua la difficulté de cette maniere: *Quoy*, leur dit il, *ce langage doit il vous offencer de la ſorte? C'eſt l'Eſprit qui vivifie, la chair ne peut ſervir a rien les paroles que je prononce ſont Eſprit & vie.* Parler de la ſorte n'eſtoit ce pas vouloir detromper en deux mots, ceux qui par une interpretation groſſiere ſe perſuadoient que J. C. vouloit qu'on mangeaſt reellement ſon corps, & qu'on buſt reellement ſon ſang. *La Chair*, dit il, *ne ſert a rien c'eſt l'Eſprit ſeul qui vivifie.* Que l'Egliſe Romaine prenne pour elle cette rêponce, & de la qu'elle juge elle meme de ſon erreur touchant la realité du corps de Chriſt dans l'Euchariſtie, que tous les Peres des premiers ſiecles n'ont jamais appellé que la communion, que le ſacrement, que la commemoration, que la figure du corps, & du ſang de J. C. & jamais ſon vray corps ni ſon vray ſang.

Voila un abregé des reflexions que je fis ſur l'Euchariſtie, & voicy celles que je fis touchant le pretendu ſacrement de la Penitence dont l'Egliſe Romaine, fait un des principaux articles de ſa foy ſe rendant en ce point d'autant plus inſupportable, qu'elle s'attribue l'authorité d'eſtre le ſeul juge & arbitre de la conſcience des hommes avec un plein pouvoir d'êcrire ou d'effacer leurs noms du livre de vie.

De la Penitence Romaine.

Pour faire un Sacrement ſelon le ſentiment même de l'Egliſe Romaine il faut un ſigne viſible d'une grace inviſible or dans toutes les parties dont elle compoſe

ſon pretendu ſacrement de Penitence, je n'y voy point de ſigne viſible, donc cette Penitence ne ſauroit eſtre un Sacrement. La contrition du coeur n'eſt point un ſigne viſible, elle n'eſt connue que du pêcheur, elle ne paroit qu'aux yeux de Dieu. La confeſſion des pechès n'eſt point le ſigne de la grace, mais plûtoſt un aveu ſincere & ingenu par le quel le pecheur ſe confeſſe indigne de grace, elle ne ſignifie pas la grace mais elle la demande, d'ailleurs elle ſe fait par le pecheur, & le ſigne du ſacrement doit toujours s'adminiſtrer par le Paſteur, l'abſolution ne peut eſtre non plus le ſigne viſible de la grace, elle ne conſiſte que dans un certain nombre de paroles dont la prononciation eſt inviſible. Ce n'eſt pas aſſés que dans les ſacrements les ſignes ſoient ſenſibles, il faut qu'ils ſoient viſibles, *la parole*, dit S. Auguſtin, *eſt jointe a l'element, & pour lors il ſe fait un ſacrement.* Dans la Penitence a la verité j'y entends des paroles, un pecheur ſe confeſſe, un Preſtre prononce un pretendu abſolution, mais je n'y voy point d'element, par conſequent ce n'eſt point un ſacrement.

L'Egliſe Romaine avoue elle même que dans tout Sacrement le ſigne viſible conſiſte en deux choſes, ſçavoir dans la forme, & dans la matiere, qui le compoſent. Par exemple, dans le bateme j'entens prononcer ces paroles *je te baptiſe au nom du Pere, du Fils, & du St. Eſprit.* J'y vois de l'eau verſée ſur la teſte du baptiſé qui dans ce moment eſt regeneré, voila un ſigne viſible d'une grace inviſible. Dans ce Sacrement, je vois un element qui en fait la matiere, c'eſt l'eau; j'y entens des paroles qui en font la forme, c'eſt l'invocation des trois Perſonnes Divines, mais lors que j'examine de prés la Penitence Romaine je ne ſaurois y remarquer

marquer un ſigne ou je puiſſe découvrir cette matiere, & cette forme neceſſaire au Sacrement. De la part du pecheur je n'entens que des paroles ; que ces paroles ſoient la forme que je cherche j'y conſens, mais je n'y vois point d'element, & par conſequent je n'y vois point de matiere reelle & effective telle qu'eſt l'eau dans le bateme, donc je ne trouve point dans cette Penitence toutes les conditions neceſſaires pour faire le ſigne viſible d'une grace inviſible, donc je n'y vois point de Sacrement.

Enfin les ſatisfactions corporelles ou pecuniaires qui ſuccedent a ce pretendu Sacrement, ne peuvent non plus eſtre le ſigne de la grace. Selon le ſentiment même de l'Egliſe Romaine un pecheur contrit, & affligé, apres s'eſtre ſincerement accuſé, & avoir recu, l'abſolution du Preſtre s'en retourne avec la grace ; cependant il n'a pas encore ſatisfait ni par ſes prieres ni par ſes jeunes ni par ſes aumones puiſque ſouvent ces ſortes de ſatisfactions durent des mois & des années, par conſequent elles ne ſont point le ſigne de la grace, autrement elles devroient la preceder, ou du moins l'accompagner bien loin de luy ſucceder. Toutes ces raiſons & beaucoup d'autres me firent aſſés juger que ce pretendu ſacrement eſtoit ſeulement l'effet d'une volonté capricieuſe qui veut qu'en fermant les yeux on baiſſe la teſte par tout, que par tout l'on ſe contente de ſcavoir que tel eſt ſon bon plaiſir. Pour mieux me des'abuſer j'examinai encore quelques momens ſes orgueilleuſes pretentions touchant ce pretendu ſacrement, les voicy. Elle pretend que de ſon abſolution depend tellement le ſalut d'un pecheur que quelque grande que ſoit ſa douleur pour le paſſé que quelque ſincere que ſoit ſa reſolu-

LAMBETH PALACE LIBRARY

tion, de ne plus pecher a l'avenir, que quelque ſincere que ſoit ſon accuſation, que quelque longue & rude que ſoit ſa ſatisfaction, cependant s'il n'eſt abſous par un Preſtre il ne peut eſtre ſauvé. Ainſi vouloir tellement eſtre proprietaire des clefs du ciel que ſans elle nul ne peut y entrer, quelques precautions qu'il prenne d'ailleurs, voila ſes injuſtes pretenſions dans l'adminiſtration du pretendu ſacrement de Penitence. Quelle erreur? Comme ſi du caprice d'un homme pouvoit jamais dependre la miſericorde d'un Dieu.

Je dis du caprice, car enfin ſi je confeſſe le même crime a cinquante confeſſeurs, & que vingt cinq me jugent digne d'abſolution, & vingt cinq m'en jugent indigne que vingt cinq m'ouvrent le ciel, & vingt cinq me le ferment, les quels auront raiſon? Comment connoiſtre ſi je ſuis veritablement condamné, ou abſous? Je n'en ſçay rien, mais je conçois naturellement que Dieu ne pouvant flotter entre deux partis diviſés a plus d'egard a la diſpoſition de mon coeur qu'au caprice de mes confeſſeurs je dis plus. Il eſt ſi vray que l'abſolution ne ſe donne que par caprice & par humeur, que deux pecheurs coupables des memes crimes, & donnans des marques exterieures d'une pareille diſpoſition de coeur ſont ſouvent differement traittés par un meme confeſſeur, & ſans autre raiſon que parce qu'il eſt fantaſque: or pourois je jamais me perſuader, que Dieu s'accommodant au caprice d'un homme, de deux pecheurs egalement coupables, egalement confeſſés, egalement contrits, fit miſericorde a l'un parce que ce Miniſtre dans ſa belle humeur. luy a donné l'abſolution, & qu'il condamnaſt l'autre, parce que ce meme Miniſtre dans ſa mauvaiſe humeur luy a bruſquement refuſé l'abſolution? Non,

cela

cela n'eſt pas croyable. Dieu eſt un juge trop juſte & trop éclairé, pour regler ou les arreſts de ſa juſtice, ou les faveurs de ſa miſericorde ſelon les ridicules intentions d'une volonté aveugle.

A ce mot d'intention, que je plains le pitoyable eſtat, ou doit ſe trouver un pecheur, qui met au rang des articles de ſa foy cette cruelle & fatale propoſition, que ſon ſalut depend autant de l'intention de ſon confeſſeur que de la diſpoſition de ſon coeur. C'eſt le ſentiment de l'Egliſe Romaine, que l'abſolution donnée par un Preſtre, ſans intention d'abſoudre, eſt nulle, & ſans effect, de ſorte que le pecheur ne recoit point de Sacrement, & par conſequent nulle remiſſion de ſon peché : or cela ſuppoſé, ou en eſt reduit un pecheur dans l'Egliſe Romaine ? Il eſt contrit, il ſe confeſſe, il eſt abſous, & aprés tout il ne ſauroit ſe flatter que ſes liens ſoient rompus ; il croit que la Penitence eſt un ſacrement, & il n'oſeroit dire qu'il l'ait reçu. Il croit que par ce ſacrement les pechés ſont pardonnés, & il n'oſeroit s'aſſurer que les ſiens ſoient effacés parce qu'il ignore qu'elle a eſté l'intention de ſon confeſſeur. De quelle utilité eſt donc ce pretendu ſacrement ? Gener les conſciences, allarmer les Eſprits, troubler les coeurs, ce ſont la les funeſtes effets qu'il produit, & les ſuites fâcheuſes qui luy ſuccedent. Heureux celuy qui ſe repoſant du tout ſur la miſericorde de ſon Dieu ne prend pour ſigne de la remiſſion de ſes pechés, que l'aigre douleur de ſon coeur affligé, & le changement ſincere, de ſa mauvaiſe volonté.

Conſultons maintenant l'Ecriture, & voyons ſi par elle l'Egliſe Romaine, peut juſtifier ſa Doctrine touchant ſon ſacrement de Penitence. Voicy deux paſſages qu'elle fait valoir comme des preuves infallibles

infallibles de toutes ſes injuſtes pretentions. Le premier eſt contenu dans le 20. Chap. de l'Evang. ſelon St. Jean; & le ſecond dans le 18. Chap. de l'Evang. ſelon St. Matth. dans le premier J. C. dit a ſes Apôtres. *A quiconque, vous remettrés les pechés ils ſeront remis, a quiconque vous les retiendrés ils ſeront retenus.* Dans le ſecond il leur dit; *Tout ce que vous aurés lié ſur la terre, ſera lié au ciel; Tout ce que vous aurez delié ſur la terre, ſera delié au ciel.* De ces paſſages l'Egliſe Romaine tire deux concluſions, donc elle fait deux articles de ſa foy. La premiere que par la J. C. declare les Apôtres, & leurs ſucceſſeurs, juges ſouverains de la conſcience des hommes. La ſeconde que tout pecheur eſt indiſpenſablement obligé de comparoître devant leur tribunal, pour leur decouvrir ſans aucun deguiſement, juſqu'aux ſecrets les plus cachez de ſon coeur. Par la premiere elle pretend s'attribuer le droit d'abſoudre, & de condamner. Par la ſeconde, elle pretend établir la dure neceſſité non ſeulement de confeſſer les pechés en general, mais même juſqu'aux moindres circonſtances de chaque eſpece de peché. Voycy ſon raiſonnement.

Les paroles de J. C. par les quelles il donne à ſes Apôtres, le pouvoir de remettre ou de retenir les pechés, les declarent ſi clairement Juges, & Arbitres ſouverains de la conſcience des hommes, que de les lire avec un eſprit docile, c'en eſt trop pour être ſuffiſament convaincu de cette eclatante verité: or parce que ponr abſoudre ou pour punir, un juge doit neceſſairement connoître a fonds juſqu'aux moindres circonſtanees des choſes donc il faut juger, il s'enſuit qu'un pecheur eſt indiſpenſablement obligé d'aller decouvrir au Prêtre juſqu'aux moindres circonſtances des choſes dont il doit juger, c'eſt a dire,

non ſeulement tous les pechés en particulier, mais encore toutes les circonſtances de chaque peché, afin que ce Miniſtre de Dieu ſondant juſques dans les replis les plus cachés de la conſcience du criminel, le juge ſelon la diſpoſition de ſon coeur.

Dans ce raiſonnement ſubtil & politique, qui n'entrevoit d'abord qu'une paſſion intereſſée, abuſant par une erreur malicieuſe de termes de la verité, uſurpe mal a propos une autorité divine, en voulant ſeriger un thrône a l'egal du tres Haut ? Les paroles de J. C. dit l'Egliſe Romaine établiſſent l'autorité judiciaire de ſes Miniſtres ; je rêpons que ce n'eſt nullement le ſens de ce paſſage ni l'intention de J. C. quel eſt l'office d'un juge ? C'eſt d'abſoudre ou de punir le criminel : or dans les paroles du ſauveur je ne lis point qu'il donne a ſes Apôtres le pouvoir d'abſoudre, ou de punir, mais ſeulement de remettre, ou de retenir. D'ailleurs abſoudre, quand il s'agit d'un juge n'eſt autre choſe, ſinon declarer un homme innocent du crime dont il êtoit accuſé en l'affranchiſſant de la peine dont il êtoit menacé s'il euſt êté coupable ; & punir c'eſt faire ſouffrir au criminel le ſupplice qu'il merite. Si par les paroles de J. C. les Apôtres euſſent êté declarés juges des pecheurs, ils auroient êté des juges ridicules qui n'auroient jamais pû abſoudre, mais ſeulement punir. Voicy comment. Tous ceux qui ſe preſentent a leur tribunal ſont criminels, & il n'y a que les criminels qui ſoient obligés dy comparoître ; donc il ne ſauroient jamais les abſoudre, c'eſt a dire les declarer innocens de crime, mais plûtoſt ils ne doivent penſer qu'a les châtier comme des rebelles, qu'a les punir comme des criminels : Or dire que les Miniſtres de Dieu ne ſont juges que pour punir, d'eſt dire qu'ils

qu'ils ne ſont juges que pour refuſer la grace au criminel, & le laiſſer dans un eſtat ou il eſt ſujet a la rigueur d'une juſtice vangereſſe.

Mais je veux que de ces deux termes, *abſoudre le pecheur, & remettre les pechés au criminel* l'Egliſe Romaine n'en faſſe que deux ſynonymes, comme ſi elle vouloit dire que d'abſoudre un pecheur c'eſt luy pardonner ſes pechés, & luy faire grace ; & que de les retenir, c'eſt luy refuſer la grace : par la elle ne peut encore ſe deffendre d'Erreur. Vit on jamais ſouverain ceder a tous les juges de ſon Royaume, la puiſſance abſolue d'accorder, ou de refuſer ſa grace a tous les criminels ſans rien ſe reſerver ? Non, au contraire, jamais c'e n'eſt le juge, mais le ſeul ſouverain qui fait grace, & s'il permettoit a quelque juge de faire grace a un criminel, le juge ne ſeroit pas aſſés inſolent pour dire, comme les Preſtres Romains, je vous abſous, mais il diroit, le Roy vous pardonne, & il m'a commandé de vous faire grace de ſa part. Or peut on douter que dans le ſujet dont il s'agit, Dieu ſoit le ſeul ſouverain, & que par conſequent a luy ſeul appartient la puiſſance d'accorder, ou de refuſer la grace au pecheur ? Ainſi quand je lis les paroles de J. C. je comprens clairement qu'il ne donne a ſes Apoſtres qu'une puiſſance imparfaite, & non pas abſolue de remettre, & de retenir les pechés, ne pouvant faire dependre ſa grace du caprice d'un homme. Je comprens qu'il eſtablit ſes Miniſtres comme autant de herauts, comme autant d'Ambaſſadeurs a qui il expedie, pour ainſi parler, des lettres d'abolition, pour les accorder a ceux a qui il les a deſtinés, je veux dire aux croyans, & aux Penitens ; & pour les refuſer a ceux qu'il a exclus de ſon troupeau, je veux dire, aux incredules, &

aux

aux impenitens. Je comprens de plus, que cette puiſſance de remettre, ou de retenir les pechés, s'exerce non ſeulement par la predication de l'Evangile, par laquelle la remiſſion des pechés eſt promiſe aux pecheurs croyans, & repentans, & la rigueur des jugemens de Dieu, denoncée aux incredules, & aux impenitens, mais encore par la diſcipline Eccleſiaſtique, par la quelle le penitent eſt réconcilié a l'Egliſe, & l'impenitent connu pour tel, rejetté de la communion des fidelles. En un mot je comprens facilement, que lors que les Miniſtres de Dieu admettent au bâtéme ceux qui en ſont dignes, dans le même moment Dieu remet les pechés des batiſés, & qu'au contraire il ne compte point au nombre des élus, ceux qu'ils en jugent indignes ſelon les regles de l'Evangile. Mais pretendre qu'ils pardonnent les pechés abſolument, & non pas comme ſimples annonciateurs de la parole de Dieu, qui eſt la partie offencée, c'eſt vouloir qu'un droit qui eſt eſſentiel a la divinité puiſſe eſtre communiqué a un mortel ſans aucune dependance de celuy qui en eſt le principe. Quand a la ſeconde concluſion que l'Egliſe Romaine tire des paroles de J. C. touchant la neceſſité de la confeſſion de chaque peché en particulier, ſoit connu, ſoit caché, & même de chaque circonſtance qui en pourroit changer l'eſpece, elle eſt deduite ſi peu conſequemment, que ſans eſtre Philoſophe on en decouvre facilement l'erreur. Elle eſt tirée de cette fauſſe ſuppoſition que les Paſteurs ſont les juges ſouverains des conſciences, & ainſi elle eſt déja refutée. D'ailleurs je voy que dans le bâteme, les Paſteurs remettent les pechés aux adultes criminels ſans une confeſſion particuliére de chaque peché, & qu'ils ne demandent, qu'une reconnoiſance generalle des pechés

commis, ſans s'informer ni du nombre, ni de l'eſpece ni des circonſtances : Cependant de tous les actes ou les Miniſtres remettent, ou retiennent les pechés, le premier, & le principal eſt le bâteme ; car alors ils remettent les pechés a ceux qui le reçoivent, & les retiennent a ceux a qui ils le refuſent. Quelle raiſon pourroit donc leur interdire le même privilege dans tous les autres actes de juriſdiction, qui ſuccedent au bateme ? La puiſſance de remettre les pechés eſt generale, elle eſt la même dans le batême, & dans la penitence, & par conſequent, ſi des paroles dont J. C. ſe ſert pour donner cette puiſſance a ſes Apoſtres l'Egliſe, Romaine ne tire pas dans la pratique du bateme la neceſſité d'une confeſſion Auriculaire & eſtudiée, du nombre, & des circonſtances des pechés commis, par qu'elle raiſon peut-elle tirer ſans erreur, cette dure neceſſité dans les exercices de la Penitence ?

De plus ſi des paroles de J.C. l'on pretend eſtablir la neceſſité de la confeſſion auriculaire de tous les pechés, afin qu'ils ſoient pardonnés, il faudra auſſi eſtablir la même neceſſité, afin qu'ils ſoient retenus. Cependant l'Egliſe Romaine ne tire cette concluſion que pour la remiſſion des pechés, car pour les retenir, c'eſt aſſés qu'un pecheur luy declare qu'il n'a aucune douleur de ſes crimes, & pour lors ſans vouloir les connoître elle luy declare que Dieu ne luy pardonne pas. Pourquoy donc lors que ce même pecheur, luy declare ingenuement qu'il a une vive douleur des ſes pechés, & qu'il forme un ferme deſſein, d'eſtre a l'avenir fidelle a ſon Dieu, pourquoy, dis-je, ſans vouloir connoitre & le nombre, & les circonſtances de ſes pechés ne luy declare-t-elle pas auſſi qu'ils luy ſont pardonnés ?

Enfin

Enfin la derniere raiſon qui ne me perſuade que trop, que jamais l'intention de J. C. en donnant a ſes Apoſtres le pouvoir de remettre les pechés n'a eſté d'obliger les pecheurs a leur reveler juſqu'a leurs fautes les plus ſecrettes ; c'eſt que de la il faudroit neceſſairement conclure, que la Loy de Grace ſeroit plus rigoureuſe que la Loy de Moyſe, & que par conſequent elle ſeroit plutoſt une cruelle tyrannie, qu'une grace, en voicy la raiſon. Dans l'ancienne Loy, a la verité, un pecheur public & ſcandaleux pour ſe reconcilier avec l'Egliſe, eſtoit obligé de confeſſer publiquement ſon peché, par le ſacrifice d'une victime, qui ne devoit eſtre immolée que pour une certaine eſpece de peché ; Mais jamais aucun pecheur ne fut obligé de reveler aux Levites les taches ſecrettes de ſon coeur : pour en obtenir le pardon, il ſuffiſoit de les confeſſer a Dieu en ſecret, & de les effacer par l'effuſion de ſes larmes & par la ſincerité de ſa douleur. Or cela ſuppoſé, ſi dans la nouvelle Loy J. C. avoit voulu obliger un pecheur a confeſſer non ſeulement ſes pechés publics & connus, mais même ſes crimes les plus cachés, qui ne voit qu'ayant encheri ſur la rigueur de la Loy ancienne, ſa Loy ne ſeroit plus une grace mais une cruauté ; ſon joug ne ſeroit plus doux, mais tres rude, ſon fardeau ne ſeroit plus leger mais tres peſant ? Qui ne voit qu'en ordonnant au pecheur d'aller trouver les Preſtres pour leur faire rompre ſes liens, il l'auroit par la chargé de chaines ſi peſantes qu'elles l'auroient rendu immobile ? Auſſi l'Egliſe naiſſante n'a jamais interpreté ainſi les paroles de J. C. & l'on peut voir dans les premieres ſiecles, que contente d'obliger un pecheur ſcandaleux a reconnoitre publiquement ſon peché pour ſe reconcilier avec l'Egliſe, & participer

per a la communion des fidelles, jamais elle n'a voulu ſonder juſqu'au fonds des coeurs, pour y decouvrir les taches ſecrettes pour les quelles l'ame doit gemir en ſecret devant ſon Dieu. C'eſt là la ſeule authorité que s'attribue l'Egliſe Reformée, ce qui me fait juger que la verité ſe declare pour elle.

Voila les principaux points de Doctrine, par leſquels l'Eſprit de Dieu me fit connoitre qu'elle étoit l'Erreur de l'Egliſe Romaine je ne fis pas moins de reflexion, ſur tous les autres en particulier ; mais comme ceux cy peuvent faire connoitre a chacun quel peut avoir été le ſerieux examen que j'ay fait de toutes choſes, j'eſpere que l'on aura la bonté de me diſpencer de rendre un compte fidelle du reſte, a moins que de vouloir m'obliger de faire un livre entier de controverſe. Je paſſe donc maintenant au ſecond motif de ma converſion, c'eſt a dire a l'Idolatrie que j'ay remarquée dans le culte de l'Egliſe Romaine.

De l'Idolatrie de l'Egliſe Romaine, dans ſon culte.

CE culte a deux objets, Dieu, & les Saints, dans le premier quelque fois elle eſt Idolatrie, & dans le ſecond elle l'eſt toûjours. Dans le culte qu'elle rend a Dieu je dis que ſouvent elle eſt Idolatre, & c'eſt ce que j'ay remarqué dans le pretendu ſacrifice de la meſſe qu'elle luy offre tous le jours.

Dans

Dans ce pretendu ſacrifice, quoy qu'elle pretende y adorer J. C. la raiſon & l'Ecriture luy montrent a l'oeuil qu'elle n'adore que du Pain, & du Vin, & que ce n'eſt plus ſur des Autels, mais ſeulement a la droite du Peré Eternel qu'il faut adorer J. C. de plus dans cette ſuperſtitieuſe ceremonie, elle pretend ſacrifier derechef J. C. a la juſtice de Dieu pour les pechés des hommes ; cependant l'Apôtre St. Paul met cette difference, *Entre la loy Ancienne, & la loy nouvelle aſſavoir que dans celle la on offroit tout les ans des ſacrifices, & que dans cellecy, J. C. n'a eté offert qu'une ſeule fois, & que par une ſeule oblation il a conſacré ceux qu'il a ſanctifiés.* Et par conſequent cet Apôtre doit la convaincre d'Idolatrie en luy apprenant que la pretendue victime qu'elle adore ſur les autels n'eſt pas le Corps de J. C. puis qu'il ne peut être ſacrifié qu'une ſeule fois, mais ſeulement du pain, & du Vin devant leſquels elle flechit les genoux. D'ailleurs comme ſuivant ſon ſentiment même la preſence corporelle de Chriſt depend de l'intention du ſacrificateur, & qu'elle ignore qu'elle a été cette intention, qui peut jamais l'aſſurer que la victime ſoit preſente pour recevoir ſes hommages ? Donc lors qu'elle ſe proſterne dans les ſanctuaires qu'elle y brûle de l'encens, qu'elle y prie, qu'elle y adore ce qui paroît a ſes yeux n'être que du pain, ce que la raiſon luy témoigne n'être que du pain, alors elle profane avec impieté, ſes adorations, ſes voeux, & ſes prieres, en ne les addreſſant qu'a une ſimple, & inſenſible creature ?

Idolatrie dans la Meſſe.

Je ne dirai point icy qu'elles furent toutes les reflexions que je fis ſur l'impoſſibilité, ou ſe trouve l'Egliſe Romaine d'expliquer en quoy conſiſte l'immolation

molation de la pretendue victime qu'elle offre ſans effuſion de ſang ; myſtere qu'elle explique d'une maniere ſi confuſe & ſi contraire au bon ſens qu'il eſt impoſſible d'y rien comprendre. Cette matiere ſeroit trop longue a diſcuter. Je dirai ſeulement en paſſant que dans ſon Idolatrie j'y decouvris un artifice ingenieux de s'enrichir en enſeignant au peuple que dans la Meſſe il doit adorer J. C. immolé de rechef pour les vivans & les morts. Je m'appercus avec confuſion, que des peuples abuſés prodiguoient ſans regret la meilleure partie de leurs biens au ſervice des autels, ſans s'appercevoir que par la ils ne faiſoient que nourrir l'avarice & la faineantiſe des pretendus ſacrificateurs. Je vis que par ce trafic d'une victime imaginaire, l'on voyoit maintenant des Abbayes riches de cent mille ecus de rente, ou plus, que les Abbés & les moines partagent entr'eux ; ceux la pour les prodiguer, dans les delices de la cour, & les faire ſervir a leurs convoitiſes ſecrettes, & a leurs paſſions ſcandaleuſes ; ceux cy pour en faire des threſors Innepuiſables, dans les quels ils enſeveliſſent leur coeur, qui ſur ce point n'eſt jamais diviſé de celuy de leur procureur. Je vis que par ce commerce infame les moines mandians poſſédoint tout en ſe flattant adroitement de ne rien poſſeder ; que le penitent n'en étoit point abſous, ſans être condamné a payer quelque meſſe pour la ſatisfaction de ſes pechés ; que le malade expiroit rarement, ſans laiſſer dans ſon teſtament une fondation au couvent, pour l'engager a faire dire quelques Meſſes pour le repos de ſon ame ſans quoy il courroit riſque d'être devoré par les flammes pendant pluſieurs milliers d'années. En un mot, je decouvris dans ce trafic honteux, un gain ſordide, & infame, mais

abon-

abondant & assuré pour les Prêtres de l'Eglise Romaine, dont la plus part ne sçavent que dire la Messe ; ce qui les engage a soûtenir avec une opiniâtreté interressée, que la victime qu'ils immolent est d'un merite infini.

Idolatrie dans le culte des Images.

Aprés avoir detesté cette premiere Idolatrie, je fis reflexion a une seconde beaucoup plus criminelle, je veux dire au culte des Images. Je dis plus criminelle, parce qu'a la rigueur l'Eglise Romaine pourroit se deffendre de la premiere, en soûtenant qu'elle suppose que J. C. repose sur ses autels, & que ce n'est que suivant cette supposition qu'elle l'y adore ; mais pour l'adoration qu'elle rend a des Images insensibles je n'ay jamais pu decouvrir aucun voile dont elle puisse cacher son Idolatrie.

En effect quand il seroit vray (ce que suppose faussement l'Eglise Romaine) que les Saints du ciel voyent les hommes de la terre, les connoissent, les entendent, quand il seroit vray qu'on doit implorer leur secours, & leur faire des prieres (cequi n'est fondé ni sur la raison, ni sur l'écriture, ni sur les exemples de la Primitive Eglise) cependant je n'oserois sans fremir, tirer cette malheureuse conclusion, qu'il faut adorer leurs Images. C'est pourtant sur cette supposition que l'Eglise Romaine, en est tellement Idolatre, qu'elle se prosterne devant elles, les encense, les prie, les porte solemnellement dans ses processions, les pare d'ornemens, les couronne de fleurs, & les propose a tous les peuples comme un digne objet de leurs hommages, jusqu'a leur persuader que dans chaque Image il y a une vertu particuliere ; car par exemple ; on se prosterne devant une Image pour être gueri de la fievre, & devant un autre pour recouvrer les choses per-

perduës ; n'eſt ce pas là une Idolatrie ſemblable a celle des Payens qui attribuoient a leurs Dieux de differentes vertus, & de differens ſecours ? ſur ce ſujet j'ay conſulté & la raiſon & l'écriture, & l'une & l'autre m'ont convaincu, que ſes ſortes de cultes étoient autant d'Idolatries ſemblables a celles des Payens.

En effect ſi je porte mes idées dans les temples des anciens Idolatres, qu'y vois-je de plus choquant que dans les Egliſes Romaines ? Dans les uns & les autres, j'y vois des idoles encenſées, conſultées, adorées. Je dis plus ; l'Idolatrie de l'Egliſe Romaine ſurpaſſe même celle des Gentils, & voicy comment.

Lors que j'entre dans les temples des Payens, & que j'y vois des peuples abuſés qui en cenſent des idoles, je les plains a la verité mais je les excuſe en quelque façon par ce que ces Idoles animés par l'artifice des Demons, répondent ſi on les conſulte, menacent ſi on les mépriſe, recompenſent, ſi on les reſpecte ; ce qui fait croire a ces eſprits groſſiers, qu'ils encenſent une divinité tantoſt ſous le nom de Jupiter, tantoſt ſous le nom d'Apollon ; mais lors que j'entre dant les Temples des Papiſtes, & que j'y vois encenſer des Idoles qui ont des oreilles & n'entendent point les prieres qu'on leur addreſſe, des yeux, & ne voyent point point ceux qui les adorent, des mains & ne ſçauroient les tendre a ceux qui implorent leur ſecours, je ne ſaurois excuſer en aucune façon l'Idolatrie de leurs vains adorateurs. Si je demande a un Payen, a qui ſacrifiés vous, en immolant vos victimes, ſur les autels de vos Idoles de bois ou de marbre ? Il me répondra qu'il ne ſacrifié ni au bois, ni au marbre, mais ſeulement aux divinités qui dans le tems de ſon ſacrifice animent

ment leurs Idoles, & prononcent des Oracles par leur bouche. Mais ſi dans l'Egliſe Romaine je demande au Prêtre qui encenſe les Idoles *de St. Crêpin, & de St. Crêpinian*, & qui dit la Meſſe ſur l'autel qui leur eſt dedié; qu'encenſés vous ? A qui ſacrifiés vous ? Ce Miniſtre aura-t-il le front de me rêpondre qu'il encenſe une Divinité, & qu'il ſacrifié a ſon honneur. Il n'encenſe que l'Idole d'une creature, & c'eſt même a l'honneur de cette creature qu'il pretend ſacrifier une Divinité : J. C. eſt la victime qu'il croit immoler, Crêpin & Crêpinian ſont les Dieux a qui il le ſacrifie. Qu'elle illuſion ! Comme ſi le ſang de cet adorable Sauveur, preſenté au Pere Eternel par les mains de deux creatures rachetées par ce même ſang êtoit d'un plus grand merite, que preſenté par celuy qui l'a repandu. Idolatrie qui ſurpaſſe ſans doute celle des Payens qui êtoient ſi bien perſuades, que tout culte religieux n'êtoit dû qu'au vray Dieu, que jamais ils ne l'ont rendu a aucun homme mortel, qu'auparavant ils ne l'euſſent compté au rang des Dieux.

Mais enfin quand même & le Pretre, & le Peuple que je vois proſternés devant les Idoles de ces Saints, me rêpondroient que leurs coeurs ſont elevés au ciel, au moment que leurs corps ſont proſternés contre terre ; que dans les Images ils adorent les Saints, & dans les Saints le Dieu qui les a ſanctifiés, & qu'ainſi tout leur culte ne ſe rapporte qu'a Dieu, cette excuſe ſubtile & artificieuſe ne ſauroit les diſculper d'Idolatrie, autrement, dans l'univers jamais il n'y auroit eu d'Idolatres. Jamais les Payens en adorant leurs Idoles, n'ont pretendu adorer ſimplement du bois ou du marbre; cependant leurs adorations ont êté des profanations.

aux yeux de Dieu, & l'Egliſe Romaine elle même les met au rang des Idolatries ; donc a plus forte raiſon le culte rendu aux Idoles des Creatures, doit être traitté d'Idolatrie, encore que dans l'Idole on ne pretende adorer que la creature repreſentée, & dans la creature le Createur.

De tous ces raiſonnemens l'on doit auſſi conclurre que pour adorer les Images de Dieu même, on n'en eſt pas moins Idolatre. Car que peut alleguer l'Egliſe Romaine pour juſtifier un tel culte ? Me dira-t-elle qu'en adorant les Images de la Trinité, elle ne pretend adorer que la Trinité, & que par conſequent elle n'eſt pas Idolatre ? Je luy repondrai que les anciens Iſraëlites en adorant le veau d'or pretendoïent faire une fête a l'Eternel & que par conſequent ils n'étoient pas Idolatres, & qu'ainſi ce fut avec injuſtice, que Dieu leur fit reſſentir les effects de ſa colere. Mais que peut répondre l'Egliſe Romaine quand en la ſemaine Sainte je la vois dans ſes Egliſes étendre une croix ſur une table & obliger ſes Miniſtres a s'en approcher ſouvent même les pieds nuds, avec trois profondes humiliations pour la baiſer & l'adorer ? C'eſt icy, qu'elle ne ſauroit avoir recours a cette frivole diſtinction d'adoration, en Latrie, en Hyperdulie, & en Dulie. L'adoration qu'elle rend a la croix eſt une adoration Souveraine, de ſorte qu'il n'y en a point de plus grande. Elle flêchit les genoux devant elle en la ſaluant ; elle ſe ſert du terme d'adorer ; Elle l'appelle dans ſes hymnes, l'unique eſperance de ſon ſalut ; Elle l'a prie d'augmenter la juſtice des perſonnes pieuſes, & de faire grace aux pecheurs. Me dira-t elle que J. C. ſeul eſt l'objet de ſes adorations ? Je luy repliqueray encore une fois que Dieu étoit l'objet de l'adoration, &

des

des prieres des Iſraelites qui encenſoient le veau d'or, & que par conſequent ils ne dûrent pas être châtiés comme Idolatres. D'ailleurs que ſeroit ce ſi en entrant dans le palais d'un Roy pour en obtenir une grace, je ſaluois en ſa preſence ſon Image, je la priois avec des reverences profondes & luy decouvrois mes beſoins plutoſt qu'au Roy même ? Ne me traitteroit il pas de fou, & d'extravagant indigne de ſes graces, & ſur tout ſi j'en uſois ainſi, aprés que ce prince me l'auroit expreſſement deffendu ? Mais decouvrons librement ce que l'Egliſe Romaine n'oſeroit dire. L'unique objet qu'elle ſe propoſe, quand elle oblige ſes ſujets a venir adorer les Idoles & la croix, c'eſt le profit qu'elle en retire, en faiſant remplir d'argent le plat, ou le tronc expoſé pour recevoir les offrandes des peuples abuſés.

Aprés toutes ces reflexions d'une raiſon deſintereſſée, je dis en moy même, que l'Egliſe Romaine, accoûtumée a l'impoſture appelle comme il luy plaira, le culte qu'elle rend a des Images, pour moy je n'y découvre rien que de criminel, & par conſequent je veux éviter l'occaſion de ſeruir d'avantage d'inſtrument a ſon abomination. Outre la raiſon qui me le diffend, je lis dans le ſecond Commandement de la loy de Dieu une defence expreſſe d'avoir des Idoles, ou des Images, dans les actes publics de Religion, de flechir les genoux devant elles, & de leur rendre aucune ſorte de culte. Je lis ailleurs que Dieu deffend de le repreſenter par aucune figure que ce ſoit, bien loin de vouloir que l'on adore ſon image. C'en eſt trop pour me faire abjurer l'Idolatrie de cette Egliſe, qui ſans ſcrupule paſſe par deſſus toutes les Loix divines.

De l'Atheiſme de l'Egliſe Romaine dans ſes moeurs.

JUſques icy j'ay fait voir les deux premiers motifs de ma converſion, il m'en reſteroit encore un troiſiéme, qui eſt un eſpece d'Atheiſme que j'ay remarqué dans les moeurs de l'Egliſe Romaine. Mais parce que pour traitter cette matiere ; je ſerois contraint de decouvrir des ulceres trop infectés, & d'avoir recours a des ſatyres trop picquantes, je me contente de gemir de ces abominations apres les avoir heureuſement evitées. Je dirai ſeulement en deux mots, que ſouvent l'Egliſe Romaine debite des oracles dans la plus part de ſes livres, prononce de merveilles dans les chaires, mais que toûjours elle fait des monſtres dans ſes mœurs avec tant de corruption, qu'elle donne lieu de croire qu'elle n'erige la Religion qu'en titre de Politique, plûtoſt pour affermir ſon regne, que pour remplir le royaume de Dieu, il y a longtemps que j'ay aſſés compris que cette Egliſe êtoit aſſés ſemblable a cette maudite Babylone † bâtie ſur ſept montagnes dont il eſt parle dans l'Apocalypſe. Cependant il y a quelques années, que charmé par l'exterieur de quelques Phariſiens *, ames devouées au ſervice de l'Antechriſt, je crus bonnement que la pureté de l'Egliſe Naiſſante fleuriſſoit encore dans la ſolitude des cloitres, & que c'étoit la qu'il faloit ſe rendre pour trouver une Jeruſalem fidelle a ſon Dieu. Mais helas ! depuis que de

† *Rome.*

* *Les Moines.*

mes

mes propres yeux j'y ay veu des ſacrifices offerts par des mains ſacrileges ; des temples profanés par l'impieté, un faux Zele, des rendes-vous honteux ; des vœux violés par l'impureté, l'intereſt la revolte ; des ſacremens recus par habitude, & ſans diſpoſition, adminiſtres par coûtume & ſans application ; l'envie diviſer les coeurs, nourrir les haines, irriter les Eſprits ; La ſuperbe mêpriſer les loix les plus Saintes. Depuis que j'y ay veu accrediter la Simonie, juſqu'a faire ſon eloge, pourveu qu'elle ſe faſſe avec un adroitte politique, ne mettre au rang des grands hommes, que ceux qui ſe rendent habiles a former des brigues puiſſantes, & capables de ſupplanter leur rivaux, & s'eriger un thrône éclatant ſur le triſte debris de celuy que l'on a renverſé, ſans épargner pour cela ni l'oppreſſion, ni le poiſon ; en un mot depuis que j'y ay veu commettre ſans ſcrupule, & avec gloire, des crimes enormes que l'on ne ſauroit ni dire ni penſer ſans horreur, je me ſuis écrié mille fois en ſoûpirant, ſi cette partie de l'Egliſe Romaine, ou je cherchois le regne de la verité triomphante, eſt ſi corrompu, quelle eſt donc la corruption de celle ou l'on voit ſi viſiblement triompher le vice ? Si dans cette partie que l'on nomme Religion par excellence, il n'y a point du tout de Religion, mais un veritable Atheiſme, quel titre doit on donner a tout le reſte, ou l'irreligion paroit avec tant d'eclat ? Enfin ſcandaliſé a l'excés de toutes ces choſes, j'ay crû que je ne devois pas differer a prendre la fuite. Je l'ay priſe, & Dieu ayant favoriſé tous mes juſtes projets dans un tems ou tout s'emploit s'y oppoſer, je proteſte que je veux vivre & mourir dans l'Egliſe Reformée dans laquelle l'Eſprit de Dieu me fait voir clairement, que toute la Doctrine eſt

conforme

conforme a l'Ecriture Sainte, & par conſequent ſans erreur, que tout culte Interieur & Exterieur n'eſt rendu qu'a Dieu ſeul au nom de Chriſt ſon fils unique, & que par conſequent il eſt ſans Idolatrie. Pour la corruption des mœurs, je ſçay que dans toutes les Egliſes, la Zizanie croiſt avec le bon grain, & qu'ainſi l'Egliſe Proteſtante n'eſt pas ſans pecheurs: Mais du moins je n'y vois point une corruption ſi generale que dans l'Egliſe Romaine, & je rend a la verité un têmoignage fidelle que depuis quelques mois que j'obſerve les demarches de ceux de cette communion, ſoit dans les affaires du ſiecle, ſoit dans celles de la Religion j'ay êté mille fois plus edifié, que de ma vie ne l'ay eſté dans la Religion Romaine laquelle j'ay tou. jours veu contraire a elle meme, & en general, & en particulier.

CONCLUSION.

JE deplore donc dans l'amertume de mon cœur tout le temps que j'ay participé aux abominations de Babylon, & je confeſſe avec douleur toutes les offences dont je me ſuis rendu coupable, en adorant ou faiſant adorer du pain, ou des Idoles; en donnant, ou recevant par des hommes l'abſolution des peches, que Dieu ſeul peut remettre, en croyant, ou faiſant croire le merite des oeuvres injurieux aux merites infinis de J. C. en offrant, ou faiſant offrir des pretendus ſacrifices qui deſhonorent celuy du calvaire, dont le merite eſt infini; En gagnant, ou faiſant gagner, des indulgences puiſées dans un threſor imaginaire des merites de Chriſt, & des Saints, pour remplir d'argent le threſor réel, & effectif de l'Eveque de Rome; en priant,

priant, ou faiſant prier les Saints, par une confiance mal fondée qui outrage a l'exces Jeſus Chriſt nôtre unique Mediateur ; en adminiſtrant, ou conſeillant de recevoir de certains pretendus Sacremens, qui jamais n'ont êté inſtitues par Chriſt : En un mot en prêchant, ou enſeignant des Doctrines contraires, a la verité des Ecritures, a la Gloire de Dieu, au progres de la veritable Egliſe, & au ſalut des fideles. Voila quels ſont mes ſentimens, que je ſuis preſt de ſigner de tout le ſang qui coule dans mes veines. Au Dieu du ciel qui me les a inſpires ſoit Honneur & Gloire aux ſiecles des ſiecles. *Amen.*

F I N.